

ABONNEMENT.

Saumur? Un an... 30 fr. Six mois... 16 Tros mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr. Six mois... 18 Tros mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 27 JANVIER

ÉLECTIONS SÉNATORIALES.

Il y a eu dimanche élections dans 87 départements.

Les chiffres que nous avons donnés hier ne sont pas modifiés; c'est-à-dire qu'il a été élu: 20 conservateurs, 40 opportunistes, 27 intransigeants ou indépendants.

Parmi les sénateurs sortants, ont été réélus: 12 conservateurs, 22 républicains.

Députés élus sénateurs: 4 conservateur, 29 républicains.

Sénateurs nouveaux: 7 conservateurs, 16 républicains.

Sénateurs non réélus: MM. de Broglie, de Fourtou, Tailhand, Masson de Morfontaine, Boisse, de Mérode, Delacroix, Pietri, Galloni d'Isiria, de Chantemerle, Martenot, Lelièvre, Michel, Henri Fournier, Gazagne, de Bosredon, Vast-Vimeux, Boffinton, Roy de Loulay, Beraldi, Paulmier, Brunet, de Parieu.

Députés élus sénateurs: MM. Léon Renault, Loubet, Pradal, Tézenas, Parry, Gaudy, Hamille, Mercier, d'Osmoy, Davelle, Peraldi, Chantemille, Bruel, Couturier, Marion, Mauguin, Garrigat, Roger, Dusolier, Girault, Soustre, Bouleille, Malézieux, Hugot, Marcou, Barbedette, Mestreau, Perras, Brossard, Lecherbonnier.

Voilà qui changera sans doute la majorité de M. Ferry: presque tous les députés qui déménagent appartenaient, en effet, au grand parti ministériel.

Les nouveaux venus. — Parmi les républicains: MM. Veltin, Lavalley, Lades-Gout, Laporte, de Casabianca, Fayard, Claris, Dide, Paudecerf, Combes, Léon et Joseph Cabannes, Goujon, Dr Cornil, Jumeau, Georges Martin.

Parmi les conservateurs: MM. Fievet, Paris, ancien ministre, Libert, Em. Halgan, Lacombe, de l'Angle-Beuমানoir, Blavier.

Députés malheureux. — Il existe aussi cer-

tains députés qui avaient le désir de changer de palais législatif et que la fortune a dédaignés; parmi ceux-ci nous citerons MM. Spuller, Duclaud, Marrot, Joseph Fabre, Bouilliez-Bridou, Bienvenu, Armez, Neveux, Deroyer, Maillé.

Depuis 1879, nous avons eu trois scrutins importants pour les élections sénatoriales:

Au scrutin du 5 janvier 1879, les monarchistes ont obtenu 43 victoires;

Au scrutin du 8 janvier 1882, 16 monarchistes ont été élus;

Aux élections d'avant-hier, 25 janvier 1885, faites sous l'empire d'une loi nouvelle, dont la proportion arbitraire visait le parti monarchique, 20 monarchistes sont élus. Plusieurs, tels que MM. de Broglie, de Fourtou, ont obtenu des résultats qui constituent, dans les conditions actuelles, une victoire morale.

Donc l'idée monarchique, malgré les conditions défavorables de la lutte, est en progrès sérieux.

Les ministériels sont consternés. Ils espéraient que M. Spuller triompherait au 1^{er} tour à la faveur des divisions des intransigeants et autonomistes. M. Ranc affirmait la veille que, d'après un pointage minutieux, le candidat opportuniste l'emporterait certainement. Le désappointement a été considérable au ministère de l'intérieur.

La Chambre, qui se réunit aujourd'hui, se retrouvera avec une majorité diminuée de vingt-neuf voix. Le ministère Ferry qui, dans certains scrutins, a dû faire appel, pour triompher, aux voix des ministres, sous-secrets d'Etat et fonctionnaires serviles, se trouvera immédiatement dans une situation périlleuse. Reste à savoir maintenant, si les vingt-neuf élections partielles ont lieu avant les élections générales, combien perdra de sièges le parti ministériel. Dix succès de monarchistes ou de radicaux affaibliront encore la majorité de 20 voix. Le

ministère Ferry serait à la merci du moindre incident parlementaire.

Chronique générale.

La Chambre des députés reprend aujourd'hui mardi ses travaux interrompus par la campagne électorale sénatoriale.

L'ordre du jour porte en tête deux projets d'intérêt local; puis viennent immédiatement la discussion du projet de loi portant fixation du budget des dépenses sur ressources extraordinaires pour 1885, et la première délibération sur le projet de loi portant modification du tarif général des douanes, dont M. Raoul Duval est le rapporteur.

Avant la rentrée, M. Brisson a été reçu par le Président de la République.

M. Grévy fait une vive opposition au rétablissement du scrutin de liste; il craint, paraît-il, que M. Ferry ne s'inscrive en tête de plusieurs listes et ne se fasse plébisciter. De multiples élections le désigneraient au vote du Congrès pour la présidence de la République.

M. Grévy est mal renseigné. Il est bien certain que M. Ferry aspire à lui succéder, mais il est non moins certain qu'il n'espère plus arriver à se faire plébisciter; tout au plus sera-t-il élu à Saint-Dié, et, s'il est opposé au scrutin de liste, c'est précisément parce qu'il craint de ne pas obtenir la majorité dans un scrutin auquel prendraient part tous les électeurs des Vosges.

Le gouvernement si homogène de la République offre le spectacle des divisions les plus profondes. Les tiraillements ministériels sont assez connus. Aujourd'hui il est question du départ de M. Rouvier, d'une part, en désaccord avec M. Méline, d'autre part, froissé de l'ajournement indéfini du rattachement des colonies au commerce.

Mais les divisions sont plus graves. M. Jules Grévy daigne sortir de sa réserve et de son mutisme absolu. Le scrutin de liste l'inquiète et il ne veut entendre parler de la dissolution de la Chambre à aucun prix. M. Jules Ferry n'est pas sur un lit de roses. Ajoutez à cela que ses fidèles commencent à trouver dure la farce sanglante du Tonkin!

Le rappel des disponibles est bien arrêté dans l'esprit du gouvernement. M. Jules Ferry n'a opéré un changement au ministère de la guerre que pour avoir sous la main un ministre décidé à se prêter à cette grave mesure. Nous avons déjà au Tonkin vingt mille hommes environ. Les renforts expédiés vont porter l'effectif du corps expéditionnaire à trente mille. Si le ministre de la guerre se décide à rappeler les disponibles, c'est que les opérations en Extrême-Orient prendront au printemps un développement considérable. La déclaration de guerre à la Chine est toute prête; le ministère opportuniste hésite; il s'agit de savoir si l'on pourra attendre les élections pour faire la déclaration de guerre. M. Jules Ferry est de cet avis, mais pour cela il est indispensable que les élections soient avancées. Aussi est-il question de les faire en avril.

Le Télégraphe assure qu'il y a quelques jours nous étions à deux doigts d'une déclaration de guerre.

M. le général de Galliffet aurait été appelé.

On aurait délibéré sur une expédition en règle contre Pékin.

Après l'émotion causée dans le pays par les projets belliqueux de MM. Ferry et Lewal, projets que « la petite mobilisation » résumait par une expression aussi originale que significative, une nouvelle officieuse nous informe d'une conférence importante tenue au ministère de la guerre. Plusieurs officiers supérieurs y assistaient. L'ancien commandant de l'expédition, le général

54 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE VI

LE VIEUX MICHEL.

La ferme du Certre, située, comme nous l'avons dit, sur la commune de la Chapelle-d'Aligné, était à cette époque entourée de bois de tous les côtés.

Au nord, c'était la forêt de Malpeire, avec ses vieux chênes et ses taillis.

Au sud et à l'est, c'étaient les bois du Grip et de Saint-Germain.

A l'ouest seulement, se trouvait une éclaircie, c'est de ce côté qu'étaient les champs mis en culture, mais tous étaient entourés de souches énormes et de haies vives.

La petite maison, ainsi renfermée comme dans un nid de verdure, très-gaie au printemps, était d'un aspect fort triste l'hiver, avec les pluies, les neiges et les grands vents.

A ce moment les chemins étaient impraticables; les fermiers n'allaient qu'à pied ou à cheval.

L'habitation formait un rectangle irrégulier. Par devant, il y avait trois portes; la première donnait directement dans la cuisine où les fermiers se tenaient d'habitude; au-delà, on passait intérieurement dans la boulangerie. Une seconde porte donnait sur une chambre froide qui faisait suite à la boulangerie, et enfin, la troisième ouverture donnait entrée dans les étables et écuries.

Les cours de la ferme étaient de ce côté, ainsi que les barges de paille, de foin, de bois et de feuilles sèches, jusqu'aux épais buissons qui formaient enceinte.

Vers le nord, il n'y avait aucune ouverture: les murs s'élevaient verticalement jusqu'au toit en ardoise, élevé de six mètres au-dessus du sol.

Quelques arbres fruitiers poussaient le long de ce mur, et quelques-uns s'élevaient à la hauteur du toit.

Au-dessus de la cuisine, de la boulangerie et des étables, régnaient deux vastes greniers: le premier était le grenier à blé, le second le grenier à foin.

C'est dans celui-ci que dormait Rouget (1), sans défiance.

Le vieux Michel fit à pas de loup, en se dissimulant derrière les barges et les troncs d'arbres, le

tour de la petite ferme.

Un silence solennel régnait partout. Le brigadier observa que la maison n'avait d'ouvertures que vers le sud, et qu'il suffirait de la cerner de ce côté: il observa également que le toit s'élevait à une grande hauteur, et que la fuite deviendrait impossible pour Rouget lorsque les cours et les portes seraient bien gardées.

Alors un sourire égaya la rude figure du vieux soldat.

— Enfin, tu es à moi, Rouget! dit-il à voix basse en élevant son poing fermé dans la direction du Certre. Je vais me venger de toutes les humiliations que tu m'as fait subir, et de la blessure de mon ami Jaberg! Avant une heure, tu seras lié et garrotté à mes pieds!

Puis, il se dissimula derrière une haie, et redoublant de précautions pour n'éveiller l'attention de personne, il disparut dans la forêt.

Au même moment, la porte de la cuisine s'entr'ouvrit. C'était Mareau fils qui croyait avoir entendu quelque bruit en dehors. Il écouta pendant quelques minutes, n'entendit que le bruit des feuilles mortes chassées par la brise d'automne.

— Nous devrions avoir un chien, murmura le jeune homme: ce serait plus sûr.

Et il referma la porte sur lui.

Pendant ce temps, le vieux Michel gagnait un carrefour voisin, se cachait derrière le tronc d'une

souche, au bord d'un fossé, et sifflait légèrement entre ses doigts.

Aussitôt, un autre sifflement se fit entendre à sa gauche.

Quelques secondes s'écoulèrent, et un homme arriva, marchant courbé au fond du fossé.

Cet homme, nos lecteurs le connaissent, c'était M. Jules, le policier, que le vieux Michel avait emmené avec lui.

— Où sont mes gendarmes? lui demanda le brigadier dès qu'il fut à portée de la voix.

— A deux pas d'ici, dans le taillis.

— Il faut les prévenir: dites-leur de venir me rejoindre.

— L'oiseau est au nid?

— Oui.

— Bien, mon brigadier. Je vais les chercher.

Ils seront heureux de sortir de ce taillis où nous sommes trompés jusqu'aux os.

— La belle affaire! murmura Michel.

Le policier fit quelques pas vers le taillis, puis il revint.

— Qu'y a-t-il encore? demanda le brigadier avec impatience.

— Figurez-vous, brigadier, que nous avons trouvé, à vingt mètres d'ici, les restes encore sanglants d'un chevreuil qui a dû être tué hier ou ce matin.

— C'est tout?

(1) Tous ces détails sont minutieusement exacts. Ils nous ont été transmis par un témoin de toutes ces scènes dramatiques. Nous saisissons cette circonstance pour le remercier vivement.

Millot, et le commandant Fournier ont été mandés par dépêches auprès du général Lewal. S'agirait-il cette fois de la déclaration de guerre et de la marche sur Pékin? A rapprocher de ces informations la nouvelle, de source anglaise, qu'un corps d'armée considérable de réguliers chinois envahit le Tonkin et que nos troupes ont arrêté leur marche en avant pour se tenir sur la défensive.

Le fameux major Labordère n'aura plus à refuser de faire de coup d'Etat; un décret présidentiel, en date du 20 janvier, l'a mis à la retraite.

M. Labordère a quarante-neuf ans passés (né le 12 octobre 1835). Il est entré à Saint-Cyr en 1854 et en est sorti sous-lieutenant deux ans après. La bataille de Solferino, où il fut blessé, lui valut une citation et le grade de lieutenant, dans lequel il resta ensuite huit ans. Nommé capitaine en 1867, il fut promu chef de bataillon le 9 juillet 1877, et c'est six semaines plus tard qu'il montra à toute l'armée de quelle façon un officier républicain et libre-penseur comprenait la discipline.

LA GUERRE AVEC LA CHINE.

Notre situation au Tonkin devient de plus en plus grave. Voici ce qu'en pense un journal républicain, à demi-officieux, la France :

« Quel que soit notre désir de ne causer aucun émoi, aucun trouble dans le public, il ne nous est pas possible de ne pas parler des événements qui se préparent et de faire les difficultés avec lesquelles le gouvernement est actuellement aux prises.

» Le général Brière de l'Isle, avec les troupes qu'il a à sa disposition, ne peut tenir plus longtemps sur la frontière tonkinoise, en présence des masses de troupes chinoises qu'il rencontre à chaque pas sur sa route.

» Dans ces conditions, nous croyons savoir que le gouvernement a l'intention d'abandonner son plan de campagne, lequel consiste, on le sait, en l'occupation de Lang-Son, de Caubang et de Laokay, sur la frontière tonkinoise, et de se fortifier sur le fleuve Rouge et dans le Delta.

» En outre, pour reprendre plus tard les opérations, il est nécessaire d'envoyer au Tonkin des renforts bien plus considérables que ceux qui sont actuellement expédiés.

» Nous savons que c'est pour cette raison que le général Millot a été appelé au ministère de la guerre, et que le général de Galliffet doit conférer prochainement avec MM. Jules Ferry et Lewal.

» Ces deux officiers généraux seraient probablement envoyés au Tonkin pour y servir avec les généraux Brière de l'Isle et de Négrier. »

C'est de source anglaise que nous avons appris l'insuccès de l'attaque contre Kelung d'une partie des troupes que commande le

brave amiral Courbet. Le ministère connaissait cette fâcheuse nouvelle deux jours avant le scrutin sénatorial. Pourquoi ne l'a-t-il point communiqué? En aurait-il fait de même si la nouvelle d'une victoire fût arrivée? Il régnait, depuis la révélation de cette déplorable tactique ministérielle, une sourde irritation contre le cabinet Ferry. On se demande s'il est permis de se jouer ainsi des préoccupations si légitimes du pays qui suit avec anxiété la marche de l'aventureuse expédition au Tonkin et dans les mers de Chine. On parle d'une interpellation qui serait immédiatement déposée à la Chambre.

Le gouvernement s'est enfin décidé à s'expliquer au sujet de l'échec de Kelung.

L'Agence Havas publie la note suivante relative à la dépêche du Times que nous avons reproduite hier :

« Cette dépêche, de source anglaise, est fort exagérée.

» L'amiral Courbet a télégraphié en effet que, dans une reconnaissance, un détachement d'infanterie légère d'Afrique a imprudemment essayé d'enlever des ouvrages chinois très-solidement fortifiés au sud de Kelung.

» Nous avons eu 19 hommes tués, 12 blessés grièvement, 14 légèrement.

» Le lieutenant Lecomte a reçu une blessure sans gravité.

» Cet engagement est antérieur à l'arrivée des renforts qui ont débarqué le 20 à Kelung, dans d'excellentes conditions de santé et sans qu'aucun incident ait signalé leur traversée. »

REVUE FINANCIÈRE.

Pendant la dernière semaine, les nouvelles politiques tant au dedans qu'au dehors ont fait défaut, les acheteurs en ont profité pour prendre position et nous avons assisté à un vif mouvement de hausse de toutes les valeurs de la cote.

Les transactions ont été des plus actives sur le marché des rentes françaises; l'abondance des disponibilités a déterminé de nombreux achats qui ont fait progresser leur cours.

De 79.65 le 3 0/0 s'est avancé à 80.05; l'amortissable a gagné 0.05 cent. à 81.80; et le 4 1/2 a progressé de 109.75 à 110.07.

Les actions de la Banque de France ont également gagné du terrain: de 5,115 elles montent à 5,160.

L'action du Crédit Foncier a encore progressé à 1,322.50. Le mouvement de hausse des obligations de cet établissement se règle sur celui de nos propres rentes. L'Obligation Communale à lots 1879 vaut de 487.50 à 488. Les Foncières 1879 valent 450. Les Communales 1880 libérées de 35 se traitent sur les cours de 445, soit à 10 fr. au-dessus du prix d'émission.

On voit par les cours pratiqués sur ces titres qu'ils sont de plus en plus recherchés par l'épargne.

La Banque d'Escompte de Paris a profité de l'amélioration d'un certain nombre de valeurs qu'elle avait patronnées pour alléger son portefeuille. Elle s'est livrée à l'étude de nouvelles affaires et tout fait présager que l'année 1885 sera aussi favorable pour elle que celle qui vient de finir. Il faut donc s'attendre à la véritable hausse de ces titres.

La Société Générale s'est avancée cette semaine à 487.50. Les bénéfices de 1884 ont été à peu de chose près les mêmes que ceux de 1883; aussi le dividende restera-t-il fixé au même taux.

L'action Rio-Tinto reste à 335; cette valeur n'est

pas à son prix, étant donné l'extraction considérable qui sort chaque année des mines de la Compagnie et dont les produits se chiffrent par millions.

Crédit Lyonnais. — Le bilan communiqué atteste une diminution dans les dépôts et comptes courants de 19 millions. Ainsi se confirment nos prévisions. Les gros intéressés tendent en vain à la constitution d'un syndicat de hausse.

C'est à tort que certains journaux contestent le taux de 450 fr. que nous avons prévu, à bref délai, pour l'action de cette Société. Les chiffres du dernier bilan ne justifient même pas ce cours en effet: au cours moyen du mois, 530 fr., les 30 fr. au-dessus du pair représentaient encore aujourd'hui, sur les 400,000 titres sociaux, 12 millions de réserve. Or, le bilan atteste que sans les chapitres Dépôts à vue, Comptes courants, Acceptations, Dépôts à échéance, Comptes d'ordre, le Crédit Lyonnais accuse devoir 378,000 millions. Le cours de 450 fr. est donc un cours optimiste, car certainement la liquidation seule des immeubles et du portefeuille réduirait leur valeur de plus de 52 millions. Nous n'apportons aucun parti pris dans nos appréciations, nous relatons les faits. Ils sont malheureusement incontestables.

Le Crédit Viager voit son chiffre d'affaires augmenter journellement. Sur les 10 contrats différés sortis au tirage de juillet 1884, la Compagnie du Crédit Viager a déjà remboursé 80,000 fr. Elle tient à la disposition de chacun des porteurs des n^{os} 2,139 à 2,571 une somme de 10,000 fr. Le Comptoir d'Escompte qui un moment avait atteint le cours de 1,000 fr. est descendu à 992.50. Les Chemins Méridionaux continuent à avoir leurs recettes de 1885 en progression sur 1884.

La Rente italienne a repris la marche en avant qu'une spéculation à la baisse avait cherché à enrayer. Quoiqu'on fasse, le 4 3/4 italien ne peut rester au-dessous du cours du 4 0/0 belge qui est à 105.50, car il vaut mieux et il a plus d'avenir.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

L'Élection sénatoriale

DE MAINE-ET-LOIRE.

La presse angevine est unanime pour reconnaître que le scrutin sénatorial de dimanche est un vrai triomphe pour les conservateurs.

Sans nul doute, dit l'Union de l'Ouest, le mérite de l'honorable candidat est pour une grande part dans le triomphe de sa candidature. Mais ce qui lui vaut cette majorité écrasante, c'est surtout son titre de conservateur, d'adversaire résolu du régime désastreux et humiliant que subit la France, la fermeté bien connue de son caractère, la certitude de trouver en lui le défenseur énergique de nos droits méconnus, de nos intérêts compromis.

Jamais le département de Maine-et-Loire, ce noble et fier département contre lequel viennent échouer tous les efforts de la propagande républicaine, n'avait montré plus d'union, plus d'ensemble, un plus admirable accord, donné une preuve plus éclatante de ce que peuvent les honnêtes gens, lorsqu'ils serrent les rangs et marchent tous au même but, faisant s'il le faut, à la cause commune, le sacrifice de leurs préférences personnelles et de leurs vues particulières.

Nous avons battu les républicains hier, et la victoire est belle. Cela ne suffit pas, il faut les battre encore demain, c'est-à-dire dans quelques mois, dans quelques semaines

peut-être, lorsque s'ouvrira le scrutin pour le renouvellement du Corps-Législatif. Cette lutte sera la grande lutte, la lutte décisive, celle où la fortune de la France peut périr ou se relever. Dieu veuille que le suffrage universel, éclairé enfin par tant d'abus, de hontes, de violences, de dilapidations insensées, chasse du pouvoir la bande qui nous exploite et nous ruine.

Quant à notre département, nous le savons d'avance, il ne faillira pas à ses devoirs, il ne rendra pas ses armes à l'ennemi, il défera ses menaces, il déjouera ses intrigues, il restera le champion du droit, du devoir, de l'honneur, de la vraie liberté.

Le succès de M. Blavier est pour l'Anjou le signe certain de l'écrasement complet du parti républicain en Anjou. Il ne se relèvera pas, dit-il, d'une pareille défaite.

Tel a été le résultat de l'union complète et loyale de tous ceux qui ont à cœur le maintien des libertés civiles et les traditions locales. Toutes les fois que des *wigs* et les *toris* monarchistes s'uniront ainsi pour la défense de leurs intérêts communs, ils obtiendront la victoire.

M. Joanne-Magdelaine (du Patriote) le reconnaît lui-même, non sans tristesse: « Pendant quelque temps encore, dit-il, la Maine-et-Loire comptera parmi les départements réfractaires. »

Cet aveu est la meilleure récompense de MM. les députés sénatoriaux de l'Anjou.

A coup sûr, écrit de son côté M. Faugeron dans le Journal de Maine-et-Loire, nous sommes particulièrement fiers et heureux du succès personnel qui est si légitimement acquis à M. A. Blavier par cette intelligente réunion de toutes les forces conservatrices, qui forment à elles seules, dans le département de Maine-et-Loire, une majorité si manifeste, — mais, nous n'hésitons pas à déclarer hautement et sincèrement que l'élection de M. A. Blavier a, pour nous, une importance très-supérieure à celle d'un succès personnel. Elle est, à nos yeux, la preuve évidente de la sincérité et de la loyauté qui inspirent aujourd'hui tous les conservateurs au moment où ils comparaissent devant l'urne, le jour du scrutin.

M. Blavier, sénateur élu, adresse la lettre suivante à Messieurs les électeurs sénatoriaux de Maine-et-Loire :

« Monsieur,
» En me nommant sénateur au scrutin d'hier par 665 voix contre 298 accordées à mon concurrent M. Maillé, député, maire d'Angers, le corps électoral, dont vous faites partie, a montré une fois de plus quelle puissance irrésistible l'union de toutes les forces conservatrices assure dans notre département au parti vraiment national.

» Ce succès a été obtenu grâce à l'appui que le Comité conservateur et la presse monarchique ont généreusement prêté au candidat que vous aviez choisi vous-mêmes.

» C'est en vain que les républicains qui nous gouvernent, espérant prolonger leur funeste domination sur le pays, ont bouleversé arbitrairement les bases constitutionnelles sur lesquelles reposait l'élection du Sénat.

» Honneur à vous, Messieurs les Electeurs, qui, par votre union compacte, par votre indépendance et votre fermeté, avez su déjouer les misérables calculs de vos adversaires, dans notre département.

» Veuillez agréer mes sincères remerciements pour le témoignage de confiance que vous venez de m'accorder et que tous mes efforts tendront à justifier.

» Je vais aller rejoindre au Sénat mes deux honorables collègues, M. le général d'Andigné et M. le baron Le Guay, pour y défendre avec eux cette tête de pont de nos départements de l'Ouest, que le flot démagogique n'a pu, cette fois encore, enlamer, malgré la promesse retentissante portée naguère à la Chambre, comme un défi, par le tribun républicain.

» Prochainement, l'union féconde de toutes les forces conservatrices, cimentée désormais par le scrutin d'hier, produira, je l'espère, de plus importants résultats, en assurant le succès de la liste entière des représentants de Maine-et-Loire que les conservateurs enverront à la Chambre des députés.

» Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

» A. BLAVIER,
» Sénateur. »

— Oui, brigadier.

— Eh! allez donc vite, il ne s'agit pas de restes d'un chevreuil, il s'agit de prendre Rouget, qui dort à un quart de lieue d'ici.

Le policier prit sa course, un peu honteux des reproches du brigadier.

— C'était bien la peine, pensait-il, de me faire venir de si loin pour mouiller en forêt!... Enfin, si Rouget est pris dans une heure, tout sera pour le mieux; mais j'ai peur d'un autre malheur, comme aux Gatz. Si c'était mon tour, cette nuit!

Et M. Jules frémit de la tête aux pieds, à cette funeste pensée: il était habile agent, mais renommé pour sa couardise.

Quelques instants après, il pénétrait dans le taillis, et faisait signe à sept ou huit gendarmes qui se tenaient blottis, serrés les uns contre les autres, près d'un buisson. Tous se levèrent, et suivirent le policier dans la direction du vieux Michel.

En deux minutes, ils furent tous rangés autour de la souche creuse.

— Écoutez-moi bien, mes enfants, dit le vieux Michel. Rouget est au Centre, il dort sans méfiance. J'ai visité les lieux: il ne peut sortir que par le sud. Nous allons cerner les cours et les issues, puis entrerons dans la ferme. Nous tenons enfin le braconnier, et nous allons venger Jaberg! Mais vous voyez que Rouget est armé. Prenez donc garde à

vous. Armez vos carabines, et si vous voyez Rouget se sauver, tirez dessus. Il nous le faut, mort ou vif. Est-ce entendu?

— Oui, mon brigadier, répondit Justin que le vieux Michel avait fait venir de Daumeray; c'est convenu.

— En route, alors! à la file indienne, pour ne pas faire de bruit. Suivez-moi dans le plus grand silence.

Le vieux Michel reprit la route du Centre: Justin le suivit, et tous les autres gendarmes se rangèrent derrière eux, marchant au pas, comme à la parade.

Quant au policier, il suivit d'abord la petite troupe, pendant une dizaine de pas: mais il réfléchit alors que sa démarche était bien imprudente, qu'il n'était armé que d'un petit pistolet, qu'il y aurait peut-être du sang de versé, et que sa place n'était pas dans les batailles. Ces réflexions changèrent sa détermination précédente, et sans mot dire, il s'arrêta derrière un buisson, attendant que les gendarmes fussent loin et revint en courant à la grosse souche, dans l'intérieur de laquelle il se blottit pour éviter l'eau qui dégouillait des branches.

Après un instant, l'idée lui vint de s'asseoir dans les feuilles mortes, les jambes en dehors du trou, la tête appuyée sur l'écorce, et de se dresser ainsi comme une espèce de lit.

— J'ai bien gagné le droit de faire un somme, pensait-il. Je ne fais que courir jour et nuit, du carrefour de Treuchant aux Gatz, et des Gatz à Durtal!... Ma foi! Honni soit qui mal y pense! je me couche. Bonsoir!

Et M. Jules se mit à ranger fiévreusement les feuilles sèches pour en former un épais matelas.

Puis, honteux de sa frayeur, il se rapprocha et frappa du pied sur la planche: elle rendit un son creux. Plus de doute.

Quand il eut fini, il enleva son chapeau pour être plus à l'aise, et s'assit lourdement, en faisant de brusques mouvements de droite à gauche, pour aplanir le terrain.

Tout à coup, il poussa un cri.

Le sol venait de se dérober sous lui, et M. Jules tombait à la renverse, la tête la première, dans un trou étroit et profond.

— Perdu! je suis perdu! s'écria le policier.

Puis, la frayeur aidant, il resta comme évanoui, immobile, silencieux, dans cette singulière position: les pieds en l'air, la tête en bas, les bras et le corps meurtris par la planche brisée qui était tombée avec lui au fond du trou.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

On lit dans le Journal d'Indre-et-Loire:

A l'une des dernières foires, une quinzaine de cultivateurs étaient réunis pour déjeuner. On causait de ses affaires et un peu de politique.

« J'ai suivi le courant comme bien d'autres, disait l'un des convives, j'ai voté avec les républicains; mais j'en suis revenu maintenant, j'en ai assez! » — Il y en a bien d'autres comme vous! » répondirent cinq ou six autres convives.

Aucune voix ne s'éleva pour défendre la République.

Autrefois, dans les cabarets, on n'osait pas dire qu'on n'était pas républicain, c'est tout le contraire.

L'agriculture, écrasée d'impôts, sans débouchés pour ses produits qu'elle vend à vil prix, comprend enfin que les républicains ne lui apportent ni LA PAIX, ni L'ÉCONOMIE, ni la DIMINUTION DES IMPÔTS. »

LOUDUN.

M. Mauriac, juge d'instruction à Angoulême, est nommé procureur de la République à Loudun, en remplacement de M. Bernardeau, nommé juge à Angoulême.

TOURS.

Une de ces dernières nuits, MM. P. et R... étaient accostés sur le boulevard Béranger par un jeune homme qui leur racontait qu'il venait d'être victime d'une agression. Il les pria de bien vouloir le laisser revenir avec eux.

Au détour d'une rue, MM. P. et R. aperçurent en effet quatre individus armés de bâtons, qui s'enfuyaient au plus vite.

Ce n'est pas la première fois que de pareils faits se produisent, dit le Journal d'Indre-et-Loire. Il serait à désirer qu'une surveillance plus active fût organisée la nuit dans les rues de Tours, qui sont loin d'être sûres.

Le 22 janvier, vers onze heures du soir, on a trouvé couché dans la neige, au milieu d'une rue de Ballon (Sarthe), le nommé Jean-Louis Hardouin, jeune conscrit de la classe dernière.

Hardouin était ivre. On le transporta dans une maison voisine, où quelques soins lui furent donnés; puis on le coucha sur un tas de paille.

Le lendemain, la personne qui l'avait recueilli alla voir s'il avait repris connaissance. — Le malheureux ne donnait plus signe de vie.

Hardouin avait succombé à une congestion cérébrale causée par l'ivresse.

Un tragique événement s'est produit à La Rochelle.

Un musicien du 423^e de ligne, après la sortie du théâtre, étant en état d'ivresse, fut rencontré par un sergent-major qui voulut l'obliger à rentrer au quartier.

L'homme résista, et pris d'une rage subite, tira son sabre et se précipita sur son chef, le menaçant de mort.

Le sergent-major appela la garde, qui sortit en armes. Le forcené s'écria qu'il allait tuer tout le monde, et, le sabre à la main se précipita sur les soldats.

Ceux-ci croisèrent la baïonnette, mais le malheureux n'entendait et ne voyait plus rien; si bien qu'il s'enferra dans la baïonnette d'un des soldats de garde et tomba.

La mort fut presque instantanée. L'autorité militaire a ouvert une enquête.

Les amateurs de Tripes à la Mode de Caen trouveront à l'ÉPICERIE CENTRALE celles préparées « à la Petite Normande », rue de la Grande-Truanderie, à Paris, — qui sont les plus estimées. La boîte, depuis 0 fr. 80, 1 fr. 20 et 2 fr. 25. — Ce produit tout préparé n'a besoin que d'être réchauffé au moment de servir.

Faits divers.

ARRESTATION D'UN GARDIEN DE LA PAIX. — On vient de procéder à l'arrestation d'un gardien de la paix nommé S..., qui était en même temps le chef d'une bande de malfaiteurs qui dévalisaient depuis plusieurs semaines les quartiers du faubourg Saint-Denis et de Saint-Vincent de Paul.

Le gardien de la paix donnait les indications nécessaires à ses complices, et pendant qu'ils s'introduisaient nuitamment dans les locaux à piller, lui se promenait en uniforme devant la maison, de manière à dépister les soupçons des passants.

Samedi, un des individus de la bande fut arrêté rue du faubourg Saint-Denis, au moment où il pénétrait dans le logement d'une locataire absente. Un voisin qui le surprit le fit conduire au commissariat de police de la rue d'Alsace.

Le prisonnier, un nommé Louis B..., repris de justice, se réclama du gardien Charles S..., qu'il disait connaître, ce qui parut singulier à M. Colas, qui le pressa de questions et finit par lui faire avouer la vérité.

Quatre de ses complices et le gardien S... furent arrêtés.

Le gardien de la paix S... a avoué avoir participé à plus de cinquante vols. Ce singulier chef de bande et ses complices ont été écroués à Mazas.

Nous lisons dans la Gazette de France :

« Des faits qui rappellent ceux de Cydeville, mettent en émoi la population d'une petite commune des environs de Montélimar.

« Une ferme est, paraît-il, hantée depuis une huitaine de jours par le mauvais esprit, la Trêve, mot local qui signifie fantôme.

« Le mauvais esprit s'acharne notamment sur la fillette, qui reçoit à chaque instant des gifles dont elle ne peut se garer,

et qui lui sont appliquées par une main invisible. Les courroies des bestiaux, dans l'écurie, sont coupées comme avec un rasoir.

« La famille Mouton a porté plainte et a dû abandonner son logis. La gendarmerie et la police se sont transportées sur les lieux et elles ont été accueillies par une grêle de projectiles : cailloux, pommes de terre, etc., lancés par une main invisible, et cela malgré une perquisition faite de la cave au grenier. »

Revenu de bien loin. — « Frémifontaine (Vosges), le 9 nov. 1884. Je souffrais d'une maladie que je ne puis définir : je perdais les forces et l'appétit, j'avais des douleurs dans les reins et les jambes à ne plus pouvoir m'asseoir, je ne voyais plus clair, j'avais mal à la tête, enfin je pensais mourir bientôt, lorsque je fis usage de vos Pilules Suisses, j'en demandai d'abord une boîte à 1 fr. 50 à M. Hertzog, P^{re}, 28, rue de Grammont, à Paris; voyant qu'elles me faisaient du bien, j'en fis venir une seconde boîte; depuis lors ça va très-bien, les forces, l'appétit reviennent, les maux de tête et de reins ont disparu. Je vous autorise à publier ma lettre si vous le jugez à propos.

» DURAND, Jean-Pierre. »

BIBLIOGRAPHIE

La Médecine Dosimétrique devant les Gens du Monde, publiée sous le patronage et avec la collaboration du professeur D^r Burggræve — DIRECTEUR : Félix Ribeyre — vient de faire paraître son 24^e numéro (3^e année).

En voici le sommaire :

TEXTE. — Lettre du D^r Burggræve à M. Félix Ribeyre. — L'Assainissement de Paris : Félix Ribeyre. — Préface du Livre du D^r Burggræve sur le Choléra. — Conseils pratiques : D^r Goyard. — L'Essor de la Médecine Dosimétrique : D^r Burggræve. — Le Pot-au-feu pour tous : F. R. — PARTIE LITTÉRAIRE : Dolorès (souvenir du Mexique) : Félix Ribeyre. — Les Grands Travaux de Paris : F. R. — Revue Bibliographique : F. R.

GRAVURES. — Anniversaire du combat de Buzenval : Portrait d'Henri Régnault.

Bureaux : 49, boulevard Montmartre, Paris. — Abonnements : Un an, 5 fr.; un Numéro franco, 30 cent.

Nous ne saurions trop appeler l'attention de nos lecteurs sur le système de crédit offert par la Librairie Abel Pilon (A. Le Vasseur, successeur.) Cette administration, dont nous publions souvent des annonces, compte aujourd'hui plus de quatre cent mille souscripteurs, et son importance prend de jour en jour des développements plus considérables.

Ce succès n'a pas lieu de nous étonner; le crédit accordé présente, en effet, des avantages qui permettent à toute personne de posséder les plus grands ouvrages scientifiques littéraires, historiques, géographiques, etc., sans débours apparent (cinq francs par mois par chaque centaine de francs d'achat). Nous avons en main le Catalogue général de cette maison, le plus complet de ceux qui existent en librairie; nos lecteurs peuvent se le procurer en faisant directement la demande, rue de Fleurus, 33, à Paris.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Par traité spécial et exclusif

TAILLEFER, directeur. — L. MONTI, administrateur.

JEUDI 29 janvier

Une seule représentation du grand Succès Parisien

Avec le concours des principaux Artistes des théâtres de Paris :

M. PLET, du Palais-Royal; M^{me} Pauline LUIGINI, des Bouffes-Parisiens; M. HOWEY, du Vaudeville; M^{me} PROTAT, de l'Ambigu; M^{lle} DISKA, du Palais-Royal; M. CHAMBLAY, du Palais-Royal; M. LAGRANGE, de Cluny; M^{lle} Alice BRUNET, de l'Odéon.

Le Voyage au Caucase

Pièce en 3 actes, de MM. E. Blavet et F. Carré,

Représentée pour la première fois au théâtre de la Renaissance, le 3 décembre 1884.

DISTRIBUTION :

Chapuzot.....	MM. Plet.
Shamyl.....	Howey.
Durandau.....	Chambly.
Célestin.....	Lagrange.
Devornik.....	Ragnard.
Itzochik.....	Duriez.
Un garçon de chez Polin.....	Briant.
Kadoudja.....	M ^{me} s Pauline Luigini.
M ^{me} Chapuzot.....	Protat.
Léonie.....	Diska.
Troïka.....	Alice Brunet.
Slangenka.....	Raymonde.

On commencera par :

AVOUÉ ET TÉNOR

Comédie en 1 acte, de MM. E. Blavet et F. Carré.

Distribution : M^{me} de La Tour-Penchée, M^{me} P. Luigini. — Le petit clerc, M^{lle} Alice Brunet. — Sautillard, M. Howey.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 27 janvier.

GILLETTE de NARBONNE, opéra-comique en 3 actes, paroles de MM. Chivot et Duru, musique d'Audran.

LECONS DE DANSE

M. Ed. BERTRAND, professeur de danse et de maintien, à Tours, étant demandé à Saumur pour des leçons de danse, le mardi et le vendredi, se met à la disposition des personnes qui désirent l'honorer de leur confiance. S'adresser hôtel de la Paix.

V. ANJUBAULT

Chirurgien-Dentiste,

1, Rue Beaurepaire, SAUMUR

Tous les jours, de 9 à 6 heures.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (25^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

80 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

Elle tressaillit, mais ne se détourna point; elle crut avoir mal entendu.

— Marielle, redis-je plus haut, Marielle!

Cette fois elle avait bien entendu, son chapelet lui tomba des mains, elle murmura tremblante : — Et-ce que je rêve?

Et se redressant, la tête rejetée en arrière, l'âme dans les yeux, elle attendit.

Rien ne vibra dans le silence de la nuit; son regard ne devora que le vide.

Sa poitrine se serra, de grosses larmes coulèrent sur ses joues pâles. — J'ai rêvé, balbutia-t-elle parmi ses sanglots; que cela fait mal!

— Marielle! répétait-je encore.

Elle s'appuyait chancelante au marbre, ce troisième appel la mit debout, elle se retourna, ses yeux démesurément ouverts rencontrèrent les miens.

— Marielle! m'écriai-je, c'est moi!

Et sans la laisser pousser un cri d'effroi, se défendant, je fendis le buisson, je lui tendis les bras,

j'étais à ses genoux, baisant sa robe, ses mains, l'appelant des noms les plus chers, buvant ses larmes! quel moment!...

Marielle se croyait le jouet d'une hallucination, en proie au délire de la fièvre.

— Olivier! toi ici, ne cessait-elle de se dire; je rêve, je rêve.

— Non! tu ne rêves pas, criai-je dans le transport qui m'animait. Non, tu ne rêves pas, ma bien-aimée : c'est moi, Olivier, vois, crois, je suis...

— Mon frère? m'interrompit-elle soudainement, et m'écartant de la main avec une physionomie sévère, jusqu'à ce que je lui eusse répondu. Rien que mon frère... autrement pars, que je ne te revois jamais.

— Marielle! Je ne viens pas troubler ton calme et ta paix; le passé est mort; tu es aimée, mon cœur ne conserve aucun espoir, et, à tes pieds, je fais le dernier des sacrifices, celui de mon amour par qui j'ai tant souffert: Marielle! je suis ton frère, rien que ton frère.

Je ne mentais pas, Monsieur, j'étais sincère, mes sentiments étaient purs. A son aspect mes jalousies s'étaient dissipées, j'avais pardonné au comte son inflexible orgueil, au duc son amour, puisqu'il était son mari et qu'elle possédait sa tendresse.

— Frère et sœur, sous ce titre nous pouvons nous revoir, me dit Marielle.

— Nous revoir et nous aimer fraternellement.

— Nous aimer en Dieu, Olivier, car les affections de la terre vont m'être enlevées; j'ai peu de jours à vivre.

— Toi, peu de jours à vivre! est-tu si malade?

Marielle hocha la tête.

— C'est une grande grâce que Dieu me fait, soupira-t-elle, une grande grâce et une grande peine; Andréa ne se consolera jamais de ma perte.

— Et moi, dis-je amèrement, crois-tu que je m'en console?

— Oui, en pensant que là-haut les séparés de ce monde se retrouvent et sont réunis pour l'éternité, juste récompense de leur sacrifice et du devoir accompli.

— Réunis! le serons-nous au ciel? Marielle, tu es trop belle pour un demi-monsieur comme moi.

— Fou! sourit-elle, il n'y a là-haut ni soie, ni velours, ni rang, ni richesse, ni beauté, ni laideur; espérons en la divine miséricorde...

— Je n'aurai pas l'égoïsme de souhaiter ta mort, même pour mon bonheur. Vis, Marielle; vis, ma bien-aimée, pour lui que tu rends heureuse, pour ton frère qui... Marielle! Marielle!

Elle portait un mouchoir à sa bouche, et palissait autant qu'il lui était possible de pâlir; une agitation nerveuse l'oppressa. Allait-elle mourir? l'a-

vais-je tuée en lui apparaissant inopinément? Une minute, un siècle d'angoisse s'écoula. Son visage contracté eut la lividité bleuâtre de l'agonie; une sueur moite mouillait ses tempes, le sang s'était figé, elle ne respirait plus.

Plein d'épouvante, penchée sur elle, je la regardais éperdu.

— Marielle! Marielle! lui criai-je, reviens à toi... si tu meurs, je meurs!

Enfin, ses traits se décontractèrent, le sang reprit son cours, elle recouvra la respiration.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPPY.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 25 janvier 1884.

Versements de 190 déposants (30 nouveaux), 56,837 fr. 28.

Remboursements, 30,713 fr. 78 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Lourdesse, d'Amillou, de Martigné-Briand, de Vibiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes, de Saint-Lambert-des-Levés et de Gennes.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. GOUTARD, ancien notaire à Neuillé, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (80)

Etudes de M^e A. COEFFETEAU, avoué à Tours, rue Marceau, 36 (ancienne rue de la Guerche),

et de M^e CHAMBELLAN, agréé à Tours, rue Bancheureau, 2.

A VENDRE

Le dimanche 22 février 1885, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil

TERRE ET VIGNE

Situées aux Fayets, commune de Benais.

On fait savoir à tous ceux à qui il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance de Tours le onze novembre 1884 ;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Emile Chambellan, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tours, demeurant à Tours, rue Bancheureau, n° 2, agissant comme syndic définitif de la faillite du sieur Joseph-Félix Fourniol, marchand épicer, demeurant à Tours, place du Grand-Marché, n° 33 ;

Ayant pour avoué constitué près le tribunal civil de première instance de Tours M^e A. COEFFETEAU, demeurant dite ville, rue Marceau, n° 36, anciennement rue de la Guerche, n° 6,

Il sera procédé, le dimanche vingt-deux février 1885, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil, à la vente par adjudication, aux enchères publiques et à l'extinction des feux, de l'immeuble dont la désignation suit, dépendant de la faillite du sieur Joseph-Félix Fourniol, marchand épicer, demeurant à Tours, place du Grand-Marché, n° 33.

DÉSIGNATION.

Quatorze quinzièmes de sept ares 50 centiares de terre et vigne, situés aux Fayets, commune de Benais, joignant du levant M. Landry-Boitève, du midi M. Nérot-Landry, du couchant M. Brisset-Amirault, du nord les héritiers Mosland.

MISE A PRIX : Deux cents francs, ci..... 200 fr.

Fait et rédigé par l'avoué soussigné, à Tours, le janvier 1885.

Signé : A. COEFFETEAU.

Enregistré à Tours, le janvier 1885, folio, case. Reçu un franc 88 centimes, décimes compris.

Signé : VIDAUD.

S'adresser, pour plus amples renseignements :

1° A M^e COEFFETEAU, avoué à Tours, rue Marceau, 36 ;

2° A M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

Pour cause de changement de domicile,

UNE MAISON

Propre au commerce

Située rue du Portail-Louis, 34.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, qui l'habite.

M. P. FOUCHÉ a l'honneur de prévenir sa clientèle, qu'à partir du 1^{er} février prochain il prend la suite d'affaires de la maison F.-G. DECOURT, rue d'Orléans. (75)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PIRON, à Tours. (819)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

CIDRES

M. RENÉ ROUSSEAU a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il a, comme par le passé, des cidres nouveaux et des poirés de toute première qualité. Il tiendra également les vins blancs et rouges du pays.

Magasins PICHAT, place du Roi-René. (831)

M. Henri LOWCAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWCAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagnoux, près Saumur.

ON DEMANDE un apprenti et un garçon de course.

S'adresser au bureau du journal.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses ; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins ; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr. ; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)

GUÉRISON CERTAINE et RADICALE
DE TOUTES LES Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science
Le traitement ne dérange nullement du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEWORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.).
CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance



LA Régliste Sanguinède GUÉRIT
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac et facilite la Digestion.
0⁷⁵ dans toutes Pharmacies.

EUGÉNIE PONTNEUF, âgée de 21 ans, demande une place comme nourrice.

S'adresser à Panvigne, commune de Villebernier. (79)

En cours de publication DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré Qui paraît tous les Dimanches :

LE PARC-AUX-CERFS

Par CHARLES JOLIET.

LES AVENTURES D'UN JEUNE CADET DE FAMILLE

Par FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois, 4 fr. — Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 1 an, 8 fr. 50, 6 mois, 4 fr. 25.

La collection se compose actuellement de 52 volumes et renferme les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

NOTA. — Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, PARIS.

ON S'ABONNE : Au bureau de l'Echo Saumurois.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Et d'Agriculture progressive réunis 28^e ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES 6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE

PARAISANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCESSALE, 87, rue d'ORLÉANS, SAUMUR

En vente chez tous les libraires :

LES ORIGINES DE L'ACADÉMIE D'ÉQUITATION CIVILE

ET

DE L'ÉCOLE D'ÉQUITATION MILITAIRE

DE LA VILLE DE SAUMUR (1593 à 1830)

Par M. PAUL RATOUIS. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

LES CHRONIQUES SAUMUROISES

Par le même auteur. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

ETUDES HISTORIQUES SUR L'HOTEL-DIEU

ET LES

ETABLISSEMENTS CHARITABLES DE LA VILLE DE SAUMUR

Par le même. — 1 volume in-12. — 1 fr. 50.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 26 JANVIER 1885.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.		Clôture précé ^{de}	Dernier cours.
3 %	79 97	79 90	Est	787 50	788 75	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	519	518
3 % amortissable	81 70	81 75	Paris-Lyon-Méditerranée	1267 50	1265	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	518	510	Est	379	378 25
3 % (nouveau)	106 05	106	Midi	1168 75	1168 75	— 1865, 4 %	527	529	Midi	378 50	377 25
4 1/2 % (nouveau)	110	110	Nord	1655	1660	— 1869, 3 %	407	407 50	Nord	387 50	388
Obligations du Trésor	509	509	Orléans	1357 50	1356 25	— 1871, 3 %	394	394	Orléans	381 50	382
Banque de France	5130	5145	Ouest	960	955	— 1875, 4 %	520	519 50	Ouest	378	377 50
Société Générale	487 50	488 75	Compagnie parisienne du Gaz	1550	1533 75	— 1876, 4 %	518 50	520	Paris-Lyon-Méditerranée	379 50	380
Comptoir d'escompte	1000	998 75	Canal de Suez	1848 75	1850	Bons de liquid. Ville de Paris	527 50	527	Paris-Bourbonnais	381 50	382
Crédit Lyonnais	540	540	C. gén. Transatlantique	500	500	Obligations communales 1879	459	460	Canal de Suez	575	575
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1322 50	1320				Obligat. foncières 1879 3 %	452	454			
Crédit mobilier	268 75	268 75				Obligat. foncières 1883 3 %	358 50	359 50			

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		Mixte		Omn.		Omn.		Mixte		Mixte		Omn.		Mixte		Direct.	
Heures	Minutes	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.
3 heures	8 minutes	matin	express-poste.														
6	55	matin	(s'arrête à la Poissonnière)														
9	13	matin	omnibus-mixte.														
1	25	soir															
3	32		express.														
7	15		omnibus.														
10	36		(s'arrête à Angers).														
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		Mixte		Omn.		Omn.		Mixte		Mixte		Omn.		Mixte		Direct.	
Heures	Minutes	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.	matin.	soir.
3 heures	26 minutes	direct-mixte.															
8	31	omnibus.															
9	37	express.															
12	48	soir	omnibus-mixte.														
4	44																
7	4		omnibus (s'ar. à Tours)														
10	24		express-poste.														
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																	

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur,